

Programmes non-thématiques

APPELS À PROJETS

Programme "Retour Post-Doctorants" édition 2009

Questions fréquentes

- 1) La rémunération de 3100 euros brut au titre du salaire du post-doctorant est-elle annuelle ou mensuelle ? [mensuelle](#)
- 2) Quand débute la période de financement? [au moment de la signature de la convention de financement entre l'ANR et l'établissement d'accueil, prévue à l'automne 2009](#)
- 3) Qu'en est-il si le lauréat obtient un poste statutaire pendant l'été 2009? [il devra renoncer à la part de la dotation ANR qui était réservée au financement de son salaire mensuel. Il bénéficiera de la part restante de la dotation ANR pour mener à bien son projet, en particulier pour constituer son équipe.](#)
- 4) Le critère de recevabilité indiquant que le candidat doit avoir effectué un séjour post-doctoral hors de France d'au moins un an à la date de clôture de l'appel (17/03/09) est-il obligatoire? [Oui en ce qui concerne l'édition 2009 de ce programme. Cependant, pour l'édition 2010, une adaptation du calendrier pourra éventuellement être faite.](#)
- 5) Quand sont prévus les résultats ? [Courant juillet sur le site web de l'ANR.](#)
- 6) Le document B est présenté en français et en anglais, lequel doit-on compléter et renvoyer ? [Les deux \(la version anglaise facilitera les expertises réalisées par des étrangers.](#)

Correspondants dans les unités support de l'ANR

- pour toute information de nature technique ou scientifique concernant l'appel à projets (AAP) :
Monsieur Gérard CHARBONNEAU (UPS)
gerard.charbonneau@u-psud.fr (tél : 01-69-15-75-34)
- pour toute information de nature administrative et financière :
Madame Monique COHEN (UVSQ)
rpdoc2009@uvsq.fr (tél : 01 39 25 79 70)

Correspondant à l'ANR

Mme Ferial KANDIL (Responsable du programme) feriel.kandil@agencerecherche.fr 01 78 09 80 58